CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2019

La convocation du Conseil Municipal a été adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la réunion ordinaire du vingt-quatre juin deux mille dix-neuf.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, salle Fernand Cholet, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du compte-rendu du 29 avril 2019
3. Convention FREDON
4. Avis de la commune sur le projet de Plan Local Habitat 2019-2024
5. Règlement intérieur de la Redoute
6. Personnel :
   - Création de 3 postes d'agent d'animation saisonniers pour le site « Hillman »
     Détermination du ratio d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe
   - Création de poste adjoint technique territorial principal de 2ème classe
   - Recours à des fonctionnaires pour exercer des activités accessoires
   - Convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires du centre de gestion du calvados
7. Point financier
8. Informations et questions diverses

Étaient présents : Mr Frédéric Loinard, Maire, Mme Dominique Hansen, Mr Sébastien Galopin, Mr Patrick Bernard, adjoints, Mr Stéphane Plumat, Mme Valérie Badin, Mr Samuel Burst, Mme Céline Evrat (arrivée à 19h10), Mr Patrick Gosselin, Mme Marie-Christine Leroux (pouvoir donnée à Mme Botte jusqu'à son arrivée à 19h40), Mr Alain Prieux ,Mme Maryvonne Botte conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Isabelle Mevel donne pouvoir à Mr Patrick Bernard, Mr Jean-Pierre Tessier donne pouvoir à Mme Valérie Badin, Mme Christiane Gasnereau, Mme Carline Desfolies, Mr Sylvain Leglinel, Mme Lyliane Renault donne pouvoir à Mr Alain Prieux.

Secrétaire de séance : Mr Sébastien Galopin

1) Communication du Maire

Mr le Maire prend la parole afin de faire un point d'avancement sur les différents projets et l'actualité de la commune.

75ème anniversaire du débarquement : Mme Mevel se joint à Mr le Maire pour renouveler leurs remerciements au personnel des services, techniques et administratifs, aux bénévoles et aux élus pour leur engagement et leur professionnalisme lors du déroulement des cérémonies du 6 juin. Il a fallu répondre aux exigences élyséennes et préfectorales pour la mise en œuvre de la cérémonie présidentielle avec tribunes, réaménagement de la surface utile du parking, barriérage. Le temps a été un facteur de réussite, et l'ensemble a donné un magnifique coup de projecteur (médias nationaux et internationaux) pour la commune. Certes, l'entretien des espaces verts est passé au second plan pendant cette période, sans l'entraide du secteur, car toutes les communes étaient dans la même situation. Les enfants des écoles et les Collevillais garderont un excellent souvenir de ce moment de partage et de convivialité. Mr le Maire souligne qu'il n'oubliera pas les cérémonies avec nos amis Britanniques ; des vétérans toujours vaillants qui nous surprennent tous les ans par leur chaleur, leur gentillesse et leur disponibilité. Remerciements également, aux Pipers du Grand Luc Monod, aux musiciens de l'association Dday Piper Bill Millin, et aux amis du Suffolk Régiment, à la paroisse, pour la célébration œcuménique et bien évidemment aux commandos et fusiliers marins de Lorient, à Léon Gautier, au couple présidentiel, aux différents ministres et amiraux, et au public.

Auchan : Le magasin a ouvert le 22 mai, comme s'y était engagé le groupe Auchan. La galerie marchande a également été réhabilitée par Auchan. Seule la Brasserie est toujours en cours de reconstruction avec une réouverture prévue début juillet. Suite au recours concernant la surface commerciale de vente, un mémoire en défense rédigé par Caen la Mer et validé par le Maire, a été envoyé le 19 avril à Maître Jourdan. Concernant le recours gracieux formulé, pas de nouvelle de la partie adverse en date du 24 juin, le délai de recours arrivant à expiration le 21 juin 2019, le dossier pourrait être classé dans une semaine.

Quartier du Becquet : Concernant le Plan de circulation et de gestion sécuritaire du quartier du Becquet, la société Foncim suite à une concertation avec les riverains a remis à la commune le plan de circulation. Celui-ci ne fait pas l'unanimité auprès de tous les riverains qui ne sont pas tous d'accord entre eux. Mr le Maire précise qu'en dernier recours c'est la police du maire qui s'applique car il faut absolument sortir de ce conflit d'intérêts. La mairie ne peut pas être tenu responsable de cette situation (arrivée de Mme Evrat à 19h10).

Bricomarché : Le permis de construire a été affiché le 18 juin 2019. Il convient de préciser que celui-ci est complexe car il est à la fois sous la réglementation du POS et du PLU. Le propriétaire du magasin doit en effet dans le cadre de la loi sur l'eau compenser l'emprise sur la zone humide, en acquérant un terrain perméable de 3700 m2 sur la côte de nacre.

Pôle santé : Le parking a été livré pour l'ouverture du pôle santé début juin celui-ci comporte 31 places dont 2 PMR et un dépose minute. Les panneaux de zone bleue (du Lundi au vendredi de 8h30 à 19h30) doivent être mis en place prochainement par les services techniques.

Concernant la rue Fernand Thouroude celle-ci a été mise en double sens avec un stationnement latéral. Un cédez le passage sera installé côté descendant vers la rue grande.

Groupe scolaire : Les effectifs sont en hausse, avec une ouverture confirmée de la 5ème classe en élémentaire. A ce jour pour la rentrée l'établissement accueillera 77 élèves en maternelle et 112 à l'école élémentaire Des travaux de réaménagement seront nécessaires, les sols étant d'origine.

Littoral : Mr le Maire indique que le littoral est un marqueur fort pour l'attractivité de Caen la Mer. La dissolution du service n'a pas facilité l'organisation de la saison 2019, notamment en ce qui concerne l'entretien des plages, des digues et de la dune Collevillaise. Une « Task Force » doit être mis en place pour accueillir les touristes et estivants dans les meilleures conditions d'hygiène et de propreté sur le littoral. Mme Hansen ayant supplée Mr le Maire lors d'une réunion la semaine dernière sur l'organisation du littoral précise qu'il s'agit uniquement d'intervention sur la plage par Aire environnement mais que cela ne solutionne en aucun cas le problème du ramassage des poubelles, du nettoyage des sanitaires et des dunes qui ont été transférées. Par ailleurs, 2 sites ont été retenus pour accueillir les 26 sauveteurs en juillet et août (un logement pour 8 sauveteurs à Lion sur mer, et un espace Bungalow (11 bungalows installés) sur le parc des sports de Colleville pour accueillir au maximum 18 sauveteurs.

Insee : Les chiffres du dernier recensement sont parus, ils font état pour la commune d'une population de 2526 habitants soit une augmentation de 148 habitants. Le comptage issu de la collecte fait ressortir les éléments suivants: 1082 résidences principales, 228 logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants, 20 logements non enquêtés, soit un total de 1330 logements. Premier effet immédiat de cette augmentation de la population et du passage du seuil de 2500 habitants pour les municipales de 2020 les listes devront comportées 23 noms.

Ouverture de la mairie : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que durant la période estivale la mairie sera fermée le mercredi matin à partir du Mercredi 10 juillet et ce jusqu'au mercredi 28 août inclus (une réflexion sera menée sur la pérennisation de cette fermeture).

Mr Galopin intervient sur l'organisation de la cérémonie du 6 juin afin de remercier les équipes mais également pour souligner les graves manquements de la préfecture (et non de la commune) sur l'organisation (en amont par l'absence de communication) mais également sur la gestion du transport (plus de 2 heures d'attente au gymnase Legoupil) ce qui n'a pas permis aux élus d'arriver ensemble pour accueillir les invités. Le placement n'était pas ni prévu ni anticipé.

2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2019

Mr le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du conseil du 29 avril 2019. Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

3) Convention 2019-2020-2021 FREDON-Lutte collective contre le frelon asiatique

Une convention avec le FREDON est de nouveau proposée cette année pour lutter contre le frelon asiatique. Cette convention proposée pour une durée de 3 ans (2019-2020-2021) . Mr le Maire rappelle que cet engagement permet d'accéder à la liste des prestataires retenus selon le respect du cahier des charges, a la formation de référents locaux, aux documents de communication, au portail de déclaration des nids définitifs et à la participation du Conseil départemental pour la destruction du nids définitifs à hauteur de 30% plafonné à 110€ du coût de destruction, dans la limite de l'enveloppe votée. Mr le Maire recommande de ne surtout pas intervenir soi-même mais de se présenter à l'accueil de la mairie, il précise également qu'en 2018 10 nids ont été recensés avec une participation de la commune de 640.20€ (169.50€ de participation des propriétaires). Il est donc proposé de reconduire les modalités de prise en charge en 2018 à savoir que les 70% du reste à payer sont pour moitié pris en charge par la commune et l'autre moitié par les propriétaires quand le nid se trouve sur le domaine privé.

Le Conseil Municipal, vu la convention proposée par la FREDON de Basse-Normandie,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale relative à la participation de la commune de Colleville-Montgomery l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2019-2020-2021.
- Autorise le versement d'une participation financière à la FREDON :
  - à hauteur de 100% du reste à charge après la participation du département (30 % du coût de l'intervention plafonnée à 110€, soit 33€) si le nid est situé sur le domaine public
  - à hauteur de 50% du reste à charge après la participation du département (30 % du coût de l'intervention plafonnée à 110€, soit 33€) si le nid est situé sur le domaine privé

4) Avis de la commune sur le projet de PLH 2019-2024

Mr le Maire prend la parole pour exposer en introduction que c'est la première fois que la commune de Colleville Montgomery est associée au PLH.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), défini par le Code de la Construction et de l'Habitation, constitue l'outil de définition et de mise en œuvre de la politique de l'habitat à l'échelle du territoire intercommunal pour une période de 6 ans. Il a pour objectif de répondre aux besoins en logement et hébergement de la population actuelle et future du territoire.

Il comporte quatre volets :

- un diagnostic sur le fonctionnement des marchés immobiliers locaux et les conditions d'habitat

• un document d'orientations énonçant les enjeux et objectifs du programme

• un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire

• un cahier de programmation, déclinant les objectifs quantitatifs du programme d'actions par secteur de l'armature urbaine et par commune.

Par délibération du conseil communautaire en date du 23 mai 2019, la communauté urbaine a arrêté son projet de PLH et soumet désormais ce document à l'avis des communes membres et de Caen Normandie Métropole au titre du SCOT (Schéma de COhérence Territorial).

Ce document d'urbanisme définit les objectifs à atteindre pour proposer une offre nouvelle en logements, tout type confondu, habitat social, accession à la propriété, libre constructeur, en assurant une répartition et un rythme équilibré et diversifié sur le territoire. D'autre part, les objectifs du PLH, tiennent compte de l'évolution démographique, des besoins des habitants, de la desserte des transports et des équipements urbains.

La nécessité est également L'objectif de la CU est la construction de 12400 logements en 6 ans sur l'ensemble des 47 communes la composant avec des disparités entre communes rurales et communes urbaines ou périurbaines.

Le nombre de logements par commune du PLH a été établi en fonction des programmes en cours et des zones à urbaniser dans les PLU, de lutter contre l'étalement urbain et de prendre en compte des options d'aménagements déterminées par le SCOT.

Le PLH a fait l'objet d'un débat de la part des conseillers communautaires des communes de l'est de Caen, qui accueillent des ménages à faible pouvoir d'achat, pour accéder à la propriété, malgré les efforts entrepris et une dynamique de leur territoire avec des pôles d'entreprises à forte attractivité et créatrices d'emplois.

Ils souhaiteraient une meilleure répartition de ces ménages sur le territoire, Caen Nord plus précisément, à fort pouvoir d'attractivité pour les classes, moyennes et supérieures

Mr Bernard prend la parole pour préciser qu'il y a 2769 logements par an à créer avec plusieurs objectifs dont l'accession à la propriété à prix abordable, la prise en compte des problématiques de transition énergétique et de développement durable et surtout de mixité sociale (arrivée de Mme Leroux à 19h40), l'objectif étant d'arriver à 25% de logements locatifs à la fin du PLH en 2024. Mr Bernard précise que le PLH s'inscrit dans d'autres dispositifs comme le SCOT mais avec des avis et recommandations différentes de la préfecture et de la chambre d'agriculture. Concernant le PLH il convient de préciser que des secteurs ont été définis dont le secteur littoral qui intègre Lion sur Mer- Hermanville - Colleville Montgomery et qu'il faudra donc bien se coordonner sur les programmes de constructions.

Pour Colleville-Montgomery, le nombre de logements a été fixé à 110, pour la période 2019-2024, ce qui correspond à l'aménagement du clos du colombier. Le rythme de construction est donc de 15 à 20 logements par an en fonction du phasage proposé par l'aménageur. La 1ère tranche de 19 maisons débutera en juin 2020 pour une livraison en mars 2021, lors de la réunion de la commission urbanisme a été débattu le choix pour la 1ere tranche du toit et de la couleur de ravalement : celui-ci s'est porté sur la tuile mécanique et un ravalement couleur pierre de Caen blanc cassé. Ce choix est entériné par les membres du conseil.

La zone à urbaniser à l'est de la commune, n'a pas été prise en compte dans le PLH pour garder un rythme de constructions tel qu'il a été élaboré dans le PLU.

Un des axes majeurs du PLH, est la réhabilitation de logements, soit par démolition/ reconstruction (barres d'immeuble des années 60-70) soit par amélioration en matière d'économie d'énergie et de confort de l'habitat ancien ou à réhabiliter.

Cela passe par une maîtrise du foncier, soit par l'achat de terrains soit par la préemption lors de ventes, dans le secteur ancien. L'EPFN peut nous accompagner en se portant acquéreur, pour permettre aux communes d'anticiper pour la réhabilitation d'îlots urbains.

Mr Gosselin demande ce qu'il en est de la consommation de terres agricoles (110 hectares par an). Mr le Maire indique que cela correspond à la superficie de la commune et qu'il faut bien tenir compte de la mise en garde de la chambre d'agriculture sur cette problématique.

Pour Mr Galopin il faut privilégier la réhabilitation et le travail sur les dents creuses et pas seulement sur le plan de l'horizontalité mais aussi sur la verticalité.

Mr Burst indique que pour être attractif et accessible à tous il faut bien intégrer la problématique des transports qui est un des enjeux du développement durable.

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L302-1 et suivants et R302-1 et suivants,

VU le courrier de la communauté urbaine Caen la mer reçu le 11 juin, sollicitant l'avis de la commune sur le projet de PLH 2019-2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (14 voix pour- 1 abstention Mr Gosselin) ,

- Emet un avis favorable au projet de PLH transmis

5) Adoption du règlement intérieur de la Redoute

Mr le Maire donne la parole à Mme Hansen, maire adjointe en charge des finances et du personnel. Celle-ci indique rappelle au conseil municipal qu'une convention d'occupation du domaine public avait été faite pour permettre aux groupes qui avaient une activité nautique d'utiliser le site de la Redoute s'est posé la question de l'élaboration d'un règlement intérieur pour le prêt de la Redoute dans la cadre de manifestations organisées par la commune (exemple pour les animations du 6 juin). Ce projet de règlement intérieur reprend, avec moins d'articles, les principes de la convention qui a déjà été approuvée. Ce projet a été élaboré collégialement (Mme Hansen, Mme Leroux et Mme Mevel). Compte tenu du caractère très temporaire de l'occupation (à la différence des groupes) le stationnement n'est pas autorisé à l'intérieur du site.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve le règlement intérieur de la Redoute.

6) Personnel

Mme Hansen expose les différents points relatifs au personnel.

- Concernant la création de 3 postes d'agent d'animation saisonniers pour le site « Hillman », le dispositif est identique à celui mis en place à l'occasion du 70ème anniversaire du débarquement à savoir qu'il y a une augmentation du nombre d'heures en raison du 06 juin : 149.5 heures pour le mois de juin, 153 heures en juillet et 151 heures en aout.
  Il est donc proposé eu conseil municipal de délibérer sur la création de ces trois postes.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve la création de 3 postes d'agent d'animation saisonniers pour le site « Hillman » pour l'été 2019.

- La détermination du ratio d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe fait suite à la saisine du comité technique du centre de gestion dans le cadre de l'avancement de grade d'un agent remplissant les conditions. Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 25/04/2019 il s'agit de délibérer et d'approuver le ratio de 100% proposé.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve l'avis du comité technique en date du 25/04/2019 et fixe le ratio d'avancement de grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 100%.

- Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 25 avril 2019, fixant les ratios d'avancement et la délibération du conseil municipal approuvant le ratio fixé pour ce grade il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer créer les emplois de chaque collectivité. Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en vue d'un avancement de grade pour un agent lui permettant par la suite une intégration directe.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe.

- Le point suivant concerne le recours à des fonctionnaires pour exercer des activités accessoires. Mme Hansen précise au conseil municipal qu'une délibération avait préalablement été prise pour un agent de la communauté urbaine dans le cadre de la conduite du bus communal. Il s'agit d'étendre cette possibilité de recours à des fonctionnaires à l'ensemble du personnel des services techniques pour exercer des activités accessoires dans la limite maximum de 21 heures par mois en fonction des besoins (exemple organisation du 06 juin) sur demande et validation du chef de service.
-

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve le recours à des fonctionnaires pour exercer des activités accessoires

- Mme Hansen informe le conseil que la collectivité peut faire appel au service remplacement du centre de gestion en cas de besoin ponctuel en personnel. La convention d'utilisation du service remplacement et missions temporaires étant caduque depuis plusieurs années il convient de la renouveler et de contractualiser de nouveau avec le centre de gestion.

Entendu l'exposé de Mme Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour) :

- Approuve la convention d'utilisation du service remplacement et misions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale du calvados.

7) Point financier

Mme Hansen s'excuse auprès du conseil de l'envoi tardif des différents documents ceci s'expliquant par une interrogation sur une écriture de 65 149.39 € apparaissant 2 fois qui correspond au remboursement à la Communauté Urbaine de la part des agents Cu pour leur part communale. Il s'avère qu'en 2018 cette écriture était passée au chapitre 11 mais que cette année le percepteur a très récemment rejeté le mandat indiquant que celle-ci relevait d'un compte du chapitre 12 ce qui a été fait mais pas rejeté dans le logiciel.

Mme Hansen propose au conseil municipal une décision modification ce jour afin de régulariser les comptes et d'opérer un transfert du chapitre 11 vers le chapitre 12 soit :

- Chapitre 11 compte 62 876 : - 65 150€
- Chapitre 12 compte 6216 : + 65 150€

Entendu l'exposé de Madame Hansen maire adjointe en charge des finances et du personnel, après l'accord des membres du Conseil Municipal sur l'ajout de cette décision modificative N°1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Considérant l'ensemble des dépenses et des recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix Pour) :

- adopte la décision modificative n° 1 proposée.

Mme Hansen précise qu'il s'agit de la principale dépense notoire depuis la dernière situation communiquée au précédent conseil et indique par ailleurs que nous venons de recevoir la notification de la DGF (-12 000€ par rapport à l'inscription au BP19), dotation qui continue à baisser.

Mr le Maire prend la parole pour informer le conseil municipal que les appels d'offres sont lancés pour l'opération de réaménagement de la place du débarquement et que l'agence de l'eau à d'ors et déjà été sollicité par la CU et que celle-ci pourrait abonder à hauteur de 20% les travaux engagés soit 83 000 € venant en moins sur la participation de la commune (- 41 500€ de prélevé sur le droit de tirage et – 41 500€ sur la part fonds de concours). La réponse pourrait être apportée courant septembre.

Mme Hansen intervient pour indiquer que le budget de l'école avait été élaboré sur la base de 4 classes et que les dotations se font en fonction du nombre d'élèves, l'arrivée du 5ème intervenant pour la rentrée induit une augmentation des besoins (fourniture de bureau) et qu'il convient d'augmenter de 100 € le budget afin de boucler l'année dans de bonnes conditions.

8) informations et questions diverses

- Mr le Maire fait état de différents courriers de remerciements parmi lesquels le volley club, la paroisse, l'APE, le Spririt of Normandy Trust, Jenent Heselwood... concernant l'attribution de subventions et l'organisation des cérémonies mais également de mécontentement dont l'amicale des anciens combattants et des amis du devoir de mémoire de Colleville Montgomery concernant les invitations à la cérémonie. Mr le Maire rappelle que les délais donnés par la préfecture (48heures pour fournir la liste avec les informations) ne permettaient pas de répondre favorablement aux nombreuses demandes. Mr Galopin souligne

de nouveau le problème de la gestion de l'organisation par les services de la préfecture. Mr le Maire donne la parole à Mr Legrand présent dans l'assistance qui précise que le courrier communiqué informe les adhérents que l'amicale fut soumise à seulement 10 invitations comme demandé par Mr le Maire, mais déplore cependant que 80% des 75 adhérents de l'association ne disposant pas d'internet n'ont pu s'inscrire en ligne.

- Animations/ manifestations : Mr Galopin rappelle les nombreuses animations le 29 juin (kermesse de l'école, boum des enfants à 20h et concert. Par ailleurs, fin juillet Aerolive couplé aux sables animés le 26 juillet proposera un programme très complet tout au long de la journée et en soirée, ponctué par des concerts et feu d'artifice (restauration sur place). Pour cette occasion un appel aux membres du conseil est lancé pour un peu d'aide. Mr Galopin indique que dans le cadre du concours des maisons fleuries il a besoin de volontaires pour constituer le jury qui se réunira le 16 ou 17 juillet (Mme Hansen, Mme Leroux et Mme Botté se proposent) mais également pour l'accueil d'un groupe pour un concert prévu le 08 Aout (Mr Bernard se propose).

- Mme Botté revient sur un point déjà abordé à savoir si les venelles sont privées ou non et la question de l'entretien de celle-ci, la prolifération des corbeaux, l'absence du 2ème rack à vélo près du poste de secours (Mr Tavernier indiquant que celui-ci a été déplacé à l'école), le problème de l'écoulement de la douche au poste de secours (les services interviendront prochainement). Concernant la prolifération des corbeaux il convient de remettre en fonction le piège à corbeaux présent au cimetière et voir la règlementation en vigueur.

- Mme Leroux indique que la rue Touroude passée en double sens est dangereuse par manque d'indication et de signalisation et qu'il conviendrait d'intervenir rapidement afin de bien informer la population et les touristes de cette modification.

- Concernant le prochain bulletin municipal, Mme Leroux demande s'il serait possible de solliciter la commission existante pour le bulletin afin d'apporter au besoin son aide lors de la correction du document afin d'éviter certaines erreurs constatées dans le dernier bulletin (logos, informations financières...). Mme Leroux regrette également que l'information concernant l'attribution du pavillon bleu n'est pas été communiquée aux membres du conseil.

- Mme Hansen informe le conseil que compte tenu de la superficie des projets pour le réaménagement des locaux de stockage de l'école de voile mais également pour le patio de l'école élémentaire il faudra passer par un architecte et déposer un permis de construire ce qui risque de décaler le calendrier initialement prévu.

L'ensemble des points ayant été évoqués, la séance est levée à 21h15.

Prochain conseil municipal le 12 ou 19 Août